



Le Coq-Héron

Françoise DOLTO

vue et lue

par ses

collègues et amis

Numéro Double

111 / 112

1989



QUAND LES PARENTS SE SÉPARENT •

lu par PIERRE SABOURIN

Voici un livre qui se présente comme le commentaire d'une "citoyenne, psychanalyste de métier". C'est une mise au point face à la crise déclarée du couple: quand l'un des parents s'est éclipsé (quand il s'est barré à lui-même dans sa fonction légale de parent) et que l'autre, le "parent continu", celui qui reste près de l'enfant va vivre fort mal cette situation nouvelle, et mettre l'avenir de l'enfant en danger.

C'est un *livre de prévention*, pour tous ceux qui se trouvent confrontés à la souffrance inconsciente des enfants mais surtout les parents d'abord.

C'est enfin un livre sur le dysfonctionnement de la cellule familiale -avant, pendant, après la séparation- quand tel parent investi d'une "autorité parentale" nouvelle ne sait pas en faire une "responsabilité parentale". Quand telle mère s'empare de son enfant (s'en empare et s'en pare comme d'un blason, comme d'un phallus) et va ainsi parentifier l'enfant très jeune qui de ce fait même devient contrepoids à la dépression maternelle, soignant de son parent.

Toute séparation des deux protagonistes du couple (ce qui ne veut pas dire divorce légal) entraîne une régression par la place démesurée de cet adulte devenu (malgré lui, ou du fait de sa pathologie) le garant de ce *nouvel ensemble monoparental*. Cet adulte-ci tient lieu de référence folle "pour le bien de l'enfant" et, par une *attitude sacrificielle* et valorisée dans certains milieux bien-pensants, va induire chez l'enfant la pathologie dont l'adulte se plaint.

Le modèle de description c'est la mère, comme l'écrit Dolto, devenue "gâteuse de son enfant".

Cette *névrose familiale* a des conséquences multiples, et, là-dessus, l'apport original de Dolto tient surtout à ses injonctions préférées, par exemple:

- "Il s'agit que l'enfant soit tenu de faire son devoir d'enfant¹ d'un couple. Je crois en effet qu'un enfant choisi ses parents² et qu'il a des devoirs vis à vis d'eux comme ses parents en ont vis à vis de lui".

- "Au petit enfant, de son côté, il doit être dit qu'il a choisi ce parent pour venir au monde".

* - 1988, *Quand les parents se séparent*, Françoise Dolto interviewée par Inès Angelino, Seuil, septembre.

1 - c'est moi qui souligne.

2 - c'est moi qui souligne.

Pour comprendre ce type d'énoncés assez surprenants, je pense qu'il faut entendre Françoise Dolto-Marette disant ceci pour que ce soit répété; parlant à l'enfant pour que la mère s'aperçoive que l'on peut dire des mots de l'ordre du désir; pour que cette mère-là en fasse son profit (dans sa relation de transfert à Françoise Dolto, une mère énonçant³ une loi) puisqu'un tel discours touche à son but par ricochet. Ce serait une erreur que d'y entendre seulement un retour du discours religieux, là où le devoir moral prend la place de l'amour (tes père et mère honoreras, respecteras, etc.). Ce sont les effets stratégiques qui sont recherchés et dans leurs allures paradoxales, des énoncés quelquefois facétieux sont parfaitement pragmatiques et font tout le sel de l'humour psychanalytique.

Freud donnait le ton en évoquant la toute-puissance de l'interprétation psychanalytique avec son célèbre "pile je gagne, face tu perds"⁴, comme Winnicott quand il écrivait qu'"il faut être un peu fou pour faire ce métier" et qu'une "petite quantité de faux-self est nécessaire pour avoir l'air normal"⁵

Quant aux systémiciens, ils sont coutumiers de ce type d'attitude provocatrice; je pense surtout au plus fin de ceux que j'ai rencontrés, Carl Whitaker qui écrit, très pince-sans-rire:

"Ma théorie est que toutes les théories sont mauvaises, sauf pour le jeu que pratique le débutant en attendant d'avoir le courage de renoncer aux théories et de vivre, tout simplement".⁶

Dolto parle donc du DEVOIR de l'enfant; en ce qui concerne le parent discontinu: elle propose même la création de lieux indépendants où l'enfant pourrait attendre le parent qui ne vient pas, sans méconnaître les carences contemporaines des droits de l'enfant que cette année de bicentenaire devrait mettre à l'honneur. En France elle est certainement un pionnier dans cette articulation nécessaire entre les faiblesses ou incohérences des lois sociales par rapport à la grande loi non-écrite qui nous intéresse tous: celle qui prohibe l'inceste en tant qu'ACTE, tout en reconnaissant au sujet désirant, depuis ses premiers vagissements, l'accès à ses fantasmes incestueux, véritables organisateurs de son moi et de son destin.

On pourrait certes critiquer certaines des formules magiques de Dolto; dans cet ouvrage-ci par exemple cette notion de "faire son devoir d'enfant d'un couple" -en dehors de sa valeur d'injonction paradoxale thérapeutique- n'en véhicule pas moins une culpabilisation intrinsèque qui pourrait avoir de fâcheuses conséquences, suractivant les pulsions de mort de l'enfant. Souvent en effet défendre la CAUSE de l'enfant en passe d'abord par le repérage du DEVOIR d'adulte qui n'a pas été accompli.

Dolto écrit par ailleurs, fort justement, que les enfants ont "par culpabilité une embolie de la circulation libidinale dans leurs relations avec leur classe d'âge".

On ne saurait mieux dire: si la circulation est bloquée à tel point, c'est qu'il y a eu confusion des rôles entre les générations dans l'enceinte du huis-clos familial et le devoir de l'enfant du couple n'est pas sur le même plan que le devoir du parent. C'est là qu'il faut évaluer les *composantes incestueuses* dans les attitudes, les injonctions et les variables parentales: le climat incestueux entretenu c'est déjà un acte; l'hypnose par insinuation ou l'intimidation menaçante, évidemment; l'initiation précoce à but éducatif encore plus, et que dire du chantage affectif du parent isolé, dépressif, abandonné dans sa propre enfance,

3 - Les témoignages autobiographiques de Françoise Dolto démontrent assez bien l'influence sur elle d'une autocratie maternelle - cf. *Enfances*, Seuil 1986.

4 - 1937, Sigmund Freud, *Constructions en Analyse* (G.W.: *Konstruktionen in der Analyse*, XVI, pp.41-56).

5 - D.W. Winnicott cité par Octave Mannoni in: 1977, "La part du jeu", *L'ARC* 69, pp.39-45.

6 - 1978, Carl Whitaker, "De la théorie comme gêne dans le travail clinique", extrait de *Family Therapy*, New York, in: *Cahiers Critiques de Thérapie Familiale* 7.

cherchant sa mère idéale en sa fille... C'est de ça dont il s'agit - *Le Ça de qui?* La culpabilité de l'adulte ne serait-elle pas introjectée par l'enfant?

Il ne suffit pas de soutenir comme l'écrit Dolto:

"qu'il n'y a pas eu" "d'interdit de l'inceste oral", "le fils cannibalise l'argent de la mère en tétée gourmande";

"qu'il n'y a pas eu d'interdit de l'inceste anal" et "le fils ne fait que pour sa mère et sa mère ne fait⁷ que pour lui";

"qu'il n'y a pas eu d'interdit de l'inceste génital" "quand je serai grand j'épouserai ma mère", etc.

Peut-être faudrait-il s'inquiéter davantage de ces formes déguisées des carences d'interdits intergénérationnels, par exemple: rituels domestiques, mutisme paternel, réactions aux deuils, jalousie de la mère agie envers la fille, etc. C'est là toute l'économie circulaire des interactions: "Au commencement était l'acte" concluait Freud dans Totem et Tabou.

Que recouvre donc cette "absence d'interdit"? Complaisance et complicité méritent quelquefois une information plus soutenue; Françoise Dolto l'écrit fort bien- "le corps se paie sur le corps de l'autre" quand le sujet ne peut pas encore s'exprimer autrement; mais elle s'arrête au seuil de ce qu'elle pourrait développer laissant sur sa faim un lecteur qui chercherait d'autres perspectives que des énoncés pragmatiques. Elle écrit:

"L'enfant se sent coupable mais en fait c'est le couple qui était fragile. Devant les coups de boutoir incestueux et machiavéliques des petites filles et des petits garçons à l'âge de l'Oedipe, les couples solides rient; ils s'en amusent et jouent le jeu, etc."

Françoise Dolto, "médecin d'éducation", comme elle rêvait de le devenir à 8 ans, a infiniment raison de parler clair en disant d'un fils avec sa mère qu'"il est dans l'inceste"⁸ et qu'il ne peut pas réussir sa vie à cause de cela. Si tel enfant doit s'adresser au JAM (Juge des Affaires Matrimoniales) quand son autonomie est en danger, comme elle le suggère, que dire des situations d'inceste-agi quand en parler est interdit à l'enfant, que l'acte transgressif se redouble du tabou d'en parler et que l'acte est nié par l'adulte? Là les parents ne rient plus, ce sont eux, les adultes, qui sont machiavéliques et de ceci Dolto ne parle pas.

Si l'enfant parvient à s'exprimer autrement qu'avec ses symptômes -et avec quelles difficultés!- personne ne le croit, il est désavoué dans ce qu'il a vécu, c'est la conséquence de la confusion des langues entre adultes et enfants, redoublée dès qu'il y a prise de parole. Françoise Dolto ne dégage pas toujours le terrain nécessaire à cette élucidation, du fait qu'elle globalise les concepts (inceste, oedipe, castration), ce qui ne permet pas suffisamment de décider de l'impact sur l'enfant de la mise en acte de l'adulte: couper le cordon d'avec sa mère c'est une chose, vivre des doubles liens du fait de l'ambivalence maternelle, ou du double jeu du père, c'en est une autre. Il est bien entendu, comme Dolto le rappelle, que

"de toutes façons personne ne peut jamais être identifié à l'acte qu'il a commis, que ce soit un acte valeureux ou un acte délinquant".

Comment articuler la loi morale élémentaire (ne fais pas à autrui ce que tu ne veux pas qu'il te fasse) avec l'identification à l'agresseur quand précisément c'est la seule façon pour un enfant de négocier son climat traumatique? (80% des prostituées mineures ont vécu des actings incestueux dans leur enfance).

7 - "faire" voulant dire "chier".

8 - c'est moi qui souligne.

Comment articuler la loi tyrannique d'un adulte qui n'est pas fou mais transgressif, et la loi sociale qui tente d'en délimiter les effets pervers sans en passer nécessairement par la justice?

Comment ne pas se poser ces questions-là (quand les parents se séparent ou quand ils ne veulent pas se séparer) quand ils ne peuvent pas affronter pour eux-mêmes une coupure de leur appareillage conjugal, quand, par trop de rejet ou trop de sensualité, les parents se séparent DE LEURS ENFANTS!

C'est là que doit être proposée une lecture des souffrances inconscientes et une intervention de la loi pour une validation symbolique du partage et que prenne sens, dans la mesure du possible, la distinction entre ce qui est du jeu érotique dans une même classe d'âge, ce qui est alliance et ce qui est filiation; Et là, c'est certain, il y a beaucoup à inventer:

PSYCHANALYSTES-CITOYENS, ENCORE UN EFFORT!

